



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES : TOUS ENGAGÉS CONTRE LE HARCÈLEMENT

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles, des collèges
et des lycées, fondé autour de 5 piliers :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice autour des élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires de l'École au déploiement du programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.



3 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE



Niveau 1 Engagement

pHARe1

LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- constitue une **équipe ressource** d'au minimum 5 personnels (en circonscription pour les écoles), en charge de l'application du protocole national de traitement des situations de harcèlement, qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- **informent les parents** de la mise en œuvre du programme Phare et du protocole national de traitement des situations de harcèlement ;
- participent à un **temps fort de prévention** au cours de l'année scolaire : la **journée nationale Non au harcèlement** ;
- forment une **équipe d'élèves-ambassadeurs** dans les collèges et les lycées (minimum 10 élèves).

Niveau 2 Approfondissement

pHARe2

EN COMPLÉMENT DES ACTIONS DE NIVEAU 1, LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- organisent un **2^e temps fort de prévention** au cours de l'année scolaire ;
- mettent en place, pour les parents d'élèves, un **atelier sur la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement** ;
- organisent **10 heures annuelles d'apprentissage** pour les élèves du CP à la terminale ;
- assurent chaque année une **formation d'une journée minimum** aux membres de l'équipe Phare.

Niveau 3 Expertise

pHARe3

EN COMPLÉMENT DES ACTIONS DE NIVEAUX 1 ET 2, LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- organisent un **3^e temps fort de prévention** au cours de l'année ;
- s'engagent dans un **processus d'amélioration du climat scolaire** ;
- désignent au moins un **formateur climat scolaire** parmi les membres de l'équipe Phare (en circonscription pour les écoles) ;
- forment une **équipe de parents-ambassadeurs**.



**UNE PLATEFORME DIGITALE OUVERTE
À TOUS LES PERSONNELS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE :**

- avec des **ressources pédagogiques** pour les séances de sensibilisation des élèves et de leurs parents ;
- avec des **outils de pilotage** pour les directeurs d'école et les chefs d'établissement.

**LES TEMPS FORTS
DU PROGRAMME**

**LA JOURNÉE NATIONALE
NON AU HARCÈLEMENT**

- Le premier jeudi qui suit les vacances d'automne pour sensibiliser les élèves et leur proposer la passation d'un questionnaire d'auto-évaluation

LE PRIX NON AU HARCÈLEMENT

- Un travail collectif à conduire au 1^{er} trimestre pour favoriser l'émergence d'une cohésion de groupe dès le début de l'année scolaire

LE SAFER INTERNET DAY

- Tout le mois de février pour sensibiliser aux usages du numérique afin d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne

TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme Phare :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des élèves ambassadeurs dans les collèges et les lycées, acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires sensibilisés.

DANS LES RECTORATS ET LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Un comité de pilotage présidé par le recteur avec au moins un responsable par académie et par département pour accompagner les écoles et les établissements dans le déploiement du programme Phare.

AU NATIONAL

- Une équipe en charge de l'animation du réseau des 150 responsables académiques et départementaux, au sein de la mission de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- une ligne de soutien aux victimes de harcèlement et de cyberharcèlement, le 3018 :

Numéro d'appel national

→ 3018



Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement

Service et appel gratuits

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr